



La responsabilité dans l'Etat providence


FRANZ MARTY



OCTOBRE 2005

Rédaction: Hilmar Gernet

Bureau d'information interconfessionnel
Case postale 245, CH-1707 Fribourg
Tél 026 481 11 32, Fax 026 481 24 87
glawi.fe@bluewin.ch, www.foi-économie.ch



Dr. h.c. Franz Marty
Président de Foi & Economie
Président du Conseil d'administration de l'Union suisse des Banques Raiffeisen
Ancien chef du Département cantonal des finances de Schwyz

La responsabilité individuelle dans l'Etat providence

L'Etat providence est dans une mauvaise passe. Depuis que l'économie a perdu de son élan, alors que les coûts des services sociaux ont considérablement augmenté, nombreux sont ceux qui se demandent si nous pourrions encore, à l'avenir, nous payer un Etat providence tel que nous le connaissons aujourd'hui. En effet, les chiffres sont éloquentes: alors qu'en 1970 le coût de la santé représentait encore 5,6% du produit intérieur brut (PIB), il s'élevait à 10,7% en 2000. Entre 1980 et 2002, le coût de l'assurance invalidité a plus que doublé, passant de 1,2% à 2,6% du PIB. En additionnant les 10,7% de la santé, les 2,6% de l'assurance invalidité et le 1,5% de l'assurance accidents, on constate que ces dépenses représentent environ 15% du produit intérieur brut, à quoi viennent s'ajouter 15% pour la prévoyance vieillesse-premier, deuxième et troisième piliers. Ce sont donc quelque 30% de la création de valeur que nous consacrons, en grande partie sur ordre de l'Etat, à nous garantir des risques liés à la maladie, à l'invalidité et à la vieillesse.




Les problèmes sont éludés

Cette évolution des coûts n'est pas terminée et de nouvelles charges vont peser sur les ménages, les entreprises et l'Etat. Le chômage subsiste, sans que l'on voie se dessiner d'amélioration rapide. Les villes et les communes ploient sous les charges croissantes de l'assistance sociale. Le débat sur l'Etat providence divise la Suisse en deux camps: au souhait «Moins d'Etat!» répond l'injonction «Stop au démontage social!» Les récentes votations populaires montrent qu'il n'y a pas de majorité ni pour limiter les prestations actuelles des services sociaux, ni pour consacrer davantage de moyens au financement de celles-ci. Malgré de lourds déficits et une quote-part fiscale en augmentation, on remet à plus tard la solution des problèmes. Nous ne pouvons pas nous permettre de demeurer longtemps encore dans cette situation indécise. Tôt ou tard, nous devons décider si nous sommes disposés à contribuer davantage à l'Etat providence ou si, au contraire, nous voulons lui imposer des limites plus étroites.

Réexaminer les présupposés de l'Etat providence

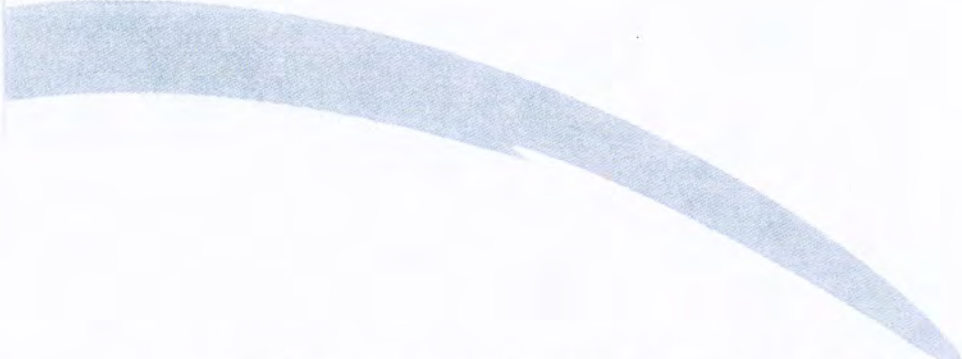
Ce n'est pas en demeurant dans l'expectative que nous mettrons fin à la controverse. Rien n'indique en effet que la croissance économique de la Suisse va dépasser nettement les 2% et permettre de combler les découverts. D'ailleurs, il ne s'agit pas tant de cela que de relever des défis à très long terme. Notre système de sécurité sociale a été édifié sur des présupposés qui ne sont plus défendables actuellement et doivent être constamment corrigés.

- 
- Ce sont notamment:
- le plein emploi
 - l'exercice continu d'un seul et même métier
 - une répartition des rôles entre femmes et hommes fondée sur le genre
 - des relations sociales fondamentalement stables
 - une croissance démographique continue
 - une croissance économique constante.

Bon nombre de ces présupposés ne tiennent pas face à la mondialisation des marchés, au développement technique, à la mobilité, à l'évolution des mentalités et des modes de vie. L'Etat providence doit tenir compte de ces nouvelles conditions et relever les défis qui ébranlent ses fondements.

L'évolution démographique et le chômage structurel jouent un rôle crucial. La diminution des naissances et l'espérance de vie accrue entraînent l'inversion de la pyramide des âges. L'existence d'un nombre croissant de personnes âgées devra être financée par les cotisations de personnes jeunes toujours moins nombreuses. Cette évolution est néfaste pour la génération active d'aujourd'hui et de demain. Alors que les personnes actives versent des contributions élevées aux services sociaux, elles ne peuvent plus s'attendre sans autre à bénéficier de prestations de vieillesse et de santé garanties lorsqu'elles auront atteint l'âge de la retraite. Le contrat entre les générations est remis en question parce que le système actuel tend à privilégier les personnes âgées par rapport aux jeunes, et les personnes sans enfants par rapport à celles qui en ont. L'évolution démographique oblige l'Etat providence à trouver un nouvel équilibre entre les prestations et la répartition des cotisations servant à les financer.

Cette réorganisation est rendue plus difficile par un autre facteur négatif, celui du chômage structurel. Du fait de ses qualifications, de sa santé ou de son âge, une partie de la population active n'est pas en mesure de répondre




aux attentes et aux exigences du marché de l'emploi. Il est difficile de trouver du travail pour ces personnes ou de les réintégrer dans la vie professionnelle. Le problème est encore aggravé par le fait que les emplois peu qualifiés sont délocalisés dans les pays où les coûts salariaux sont bas. Il existe donc le risque que certains salariés ne puissent plus répondre aux exigences du marché du travail et donc subvenir eux-mêmes à leurs besoins. Ce bouleversement démographique, économique et social constitue une redoutable épreuve pour l'Etat providence. La recherche de solutions acceptables revient à se demander combien d'aide sociale on peut attendre de l'Etat et combien de responsabilité personnelle on peut exiger des individus.

Soutien de l'Etat et responsabilité individuelle

La question de la redéfinition des limites entre le soutien de l'Etat et la responsabilité individuelle dépend dans une large mesure de l'attitude de la population. Tout indique que de nombreux citoyens et citoyennes comprennent que des facteurs incontournables comme la démographie, le chômage structurel et les déficits des services sociaux obligent l'Etat à se restreindre. De nombreuses voix déplorent l'endettement croissant, la charge des impôts et des cotisations sociales et les sombres perspectives qui se dessinent pour les générations à venir. Mais le fait de reconnaître qu'on ne peut pas continuer ainsi, sans restrictions ni corrections, ne suffit pas à garantir que les problèmes seront résolus. Pour y parvenir, il va aussi falloir affronter les facteurs subjectifs, à commencer par les exigences formulées à l'égard de l'Etat.


Au cours des 50 dernières années on a édifié un système de sécurité sociale sans faille, qui va de la prévoyance vieillesse à la toute récente protection de la maternité (assurance maternité). La population s'est accoutumée à voir



l'Etat et ses services sociaux lui tendre une main secourable dans toutes les vicissitudes de l'existence. Durant les années fastes de la croissance économique, les prestations sociales de l'Etat n'ont cessé de se multiplier, suscitant ainsi de grandes attentes à l'égard de ce dernier. Certains lui reprochent d'ailleurs d'avoir encouragé cette mentalité d'assisté, affaiblissant ainsi chez l'individu la volonté d'assumer ses responsabilités. La garantie du droit aux prestations sociales et la gratuité des procédures administratives et judiciaires permettant de les assurer auraient incité les gens à faire taire leurs scrupules et à formuler égoïstement des exigences démesurées à l'égard des services sociaux. Ces derniers temps on a même pu parler d'abus de biens sociaux. Ces critiques sévères ne contribuent en rien à trouver la voie qui permettra de sortir de la crise de l'Etat providence et de déterminer de manière raisonnable quelle doit être à l'avenir sa contribution à la sécurité sociale de la population et ce qu'il convient de laisser à la responsabilité individuelle. Il est incontestable que les gens se sont accoutumés à jouir de certains biens et du confort, mais la faute en incombe moins à l'Etat qu'à notre société de consommation. Il est tout aussi incontestable qu'il y aura toujours plus de personnes défavorisées qui ne peuvent pas assurer leur existence par leurs propres forces. Dans cette perspective, il n'existe pas d'autre solution que l'Etat providence, dont même une économie prospère ne saurait se passer.


Un lobby pour la dignité

humaine Les attaques tous azimuts contre l'Etat providence ne servent qu'à durcir les fronts et à favoriser la formation de camps opposés, mais ne contribuent en aucune manière à constituer une majorité disposée à assurer à notre sécurité sociale des bases solides, afin qu'elle soit capable, à l'avenir également, de répondre aux besoins tout en demeurant finançable et



supportable pour l'économie. Les efforts nécessaires pour trouver un meilleur équilibre entre la sécurité sociale et la responsabilité individuelle vont être confrontés non seulement aux exigences des bénéficiaires mais aussi à la volonté de défendre les acquis. Des groupes de pression bien organisés essaieront de garantir les prestations existantes, tandis que les préoccupations plus diffuses auront de la peine à se faire entendre. Par exemple, la charge de la prévoyance vieillesse est répartie également, par le biais des cotisations et des impôts, tandis que celle de l'éducation des enfants repose essentiellement sur les parents. Dans le processus politique de répartition des ressources, on voit malheureusement apparaître bien souvent des déséquilibres, qui favorisent généralement les intérêts particuliers et immédiats. Bien loin de faciliter une solution équitable et orientée vers l'avenir, cet état de choses ne peut que contribuer à aggraver les problèmes de l'Etat providence. Il convient avant tout de veiller à ce que l'assainissement ou l'extension de celui-ci par la génération actuelle ne se fasse pas au détriment des générations futures. Pour aller de l'avant, il convient d'adopter une perspective ouverte, sans préjugé et orientée vers le long terme, qui soit capable de surmonter les positions par trop rigides qui nous sont devenues chères.

Dans ces efforts en vue de trouver le juste équilibre entre la responsabilité individuelle et le soutien de l'Etat, l'optique chrétienne peut nous fournir des éléments de solutions novatrices. Le christianisme se solidarise avec les pauvres et les faibles et préconise la justice sociale, comme le montre la parabole du bon Samaritain ou encore la déclaration commune rédigée par la Conférence épiscopale allemande et le Conseil de l'Eglise évangélique d'Allemagne 'Pour un avenir de solidarité et de justice' (1997) où l'on peut lire ceci: «L'option biblique en faveur des pauvres vise à surmonter les exclusions et à permettre à tous de participer à la vie sociale.» Il s'agit «d'adopter les perspectives de ceux qui ne bénéficient pas de la prospérité,




qui n'ont ni la possibilité d'attirer l'attention sur le groupe social qu'ils constituent ni celle de recourir à un lobby.» La dignité humaine exige en tout cas que l'on soit assuré du minimum vital. Chaque personne doit avoir la possibilité de se développer librement et d'avoir sa part des richesses communes. Sur ce point, la conception chrétienne de l'être humain et le droit fondamental à la liberté sont d'accord. Il est significatif que le président américain George W. Bush, lors de son entrée en fonctions en 2005, ait annoncé qu'il allait s'engager «pour mieux libérer les gens de la pauvreté». Un Etat qui veut défendre la liberté ne doit pas oublier que sa tâche consiste aussi à libérer ses citoyens des entraves de la pauvreté.

Gare à l'Etat

hyperactif Il faut se garder d'interpréter le rôle de l'Etat dans le sens d'une hyperactivité qui inciterait la population à la passivité. Dans l'optique chrétienne, l'Etat ne doit pas prendre à lui seul toutes les initiatives sociales mais aider de manière ciblée les gens à se prendre en main. «Chacun est d'abord responsable d'organiser sa vie. C'est pourquoi il convient d'élargir le plus possible la marge d'action de l'individu et son droit de prendre ses propres décisions, tout en limitant le plus possible le pouvoir de décision de l'Etat», ainsi que le déclarent les évêques allemands dans une prise de position publiée en 2003 qui invite à «repenser le domaine social». Les personnes défavorisées devraient donc tout d'abord avoir ou retrouver la capacité «d'agir de manière autonome et de développer leurs aptitudes et potentialités propres».


Selon l'éthique sociale des Eglises, la solidarité ne saurait incomber uniquement à l'Etat, et le principe de solidarité doit s'accompagner du principe de subsidiarité. Cela signifie d'une part que l'Etat ne doit intervenir en faveur



de la justice sociale que lorsque les individus et la société ne sont pas en mesure de le faire. Tous les groupes de la société, de la famille aux associations économiques, sociales et religieuses, ont le devoir primordial de se soucier du bien de tous. L'Etat ne saurait jamais être l'acteur unique qui décide de tout, mais doit se contenter d'agir en complément de la société et d'apporter un soutien supplémentaire. C'est là le second aspect de la subsidiarité, qui impose une certaine retenue à l'Etat afin que celui-ci ne se substitue pas à la solidarité sociale.

Offrir des prestations ciblées au lieu de les éparpiller


On peut se demander si au cours des dernières décennies l'Etat a suffisamment tenu compte des forces sociales de la solidarité ou s'il n'a pas étendu excessivement le filet de la sécurité sociale en en rétrécissant toujours plus les mailles. Par exemple, quand, de nos jours, plus de la moitié de la population bénéficie de subventions de l'Etat pour son assurance maladie, on ne peut plus guère parler d'aide subsidiaire. Parce que la politique sociale a souvent choisi trop vite et en priorité la voie de la répartition des ressources, l'Etat s'est parfois trouvé dépassé par ses tâches. Peut-être est-il en effet plus facile de répartir largement les prestations au lieu de les accorder à bon escient et de susciter la responsabilité des individus et des groupes. Parce que l'on n'a pas pris suffisamment au sérieux la responsabilité individuelle, la solidarité sociale et, en fin de compte, le principe de subsidiarité, l'Etat providence doit aujourd'hui lutter pour préserver son efficacité et s'assurer des ressources financières suffisantes.



Il est regrettable que de nos jours l'individu se sente parfois presque écrasé entre les deux forces opposées du marché et de l'Etat, au détriment de sa volonté de se prendre lui-même en main. La conception chrétienne de l'être humain nous encourage à ne pas nous considérer seulement comme des producteurs et des consommateurs de biens ou comme les objets de l'administration de l'Etat et les destinataires de son soutien. Ce n'est ni le marché ni l'Etat qui constituent le but ultime de notre vie commune; celle-ci possède sa valeur propre, et tant le marché que l'Etat devraient être à son service.

L'Etat doit encourager

l'autonomie Il est possible de soulager l'Etat providence surchargé et de lui donner des limites supportables en faisant une plus grande place à la responsabilité autonome et aux petits groupes sociaux. Dans cette perspective, l'Etat devrait, grâce à des incitations bien choisies, encourager l'autonomie des personnes et renforcer la solidarité au sein de la famille et d'autres formes de communautés. Les ressources du bénévolat, de l'aide réciproque et des institutions d'utilité publique existent bel et bien, mais il faudrait leur accorder une place centrale et mieux reconnaître leur valeur. Dans le cadre de réseaux de voisins, de parents, de chômeurs ou de personnes âgées, il est possible de s'entraider et de prendre des initiatives propres à améliorer les conditions de vie. Si l'on revalorise ces forces vives de la société inspirées par la participation, l'Etat providence pourra se concentrer de manière plus efficace sur le soutien de ceux qui ne peuvent se passer de son aide. Il doit être possible de définir de manière plus restrictive les situations et les risques qui exigent l'intervention et le soutien



de l'Etat, faute de quoi on ne pourra pas supporter les conséquences financières de l'évolution démographique sans imposer en contrepartie à la population active des charges sociales et des impôts démesurés.


Pour un Etat providence adapté

à notre époque

Ceux et celles qui touchent des prestations sociales ne doivent pas être traités comme des bénéficiaires passifs mais être encouragés autant que possible à prendre eux-mêmes leur sort en main. Cela vaut tout particulièrement pour les personnes qui ont perdu leur emploi. A ce propos, le président Clinton a formulé la devise suivante: «L'assistance est une chance, pas un mode de vie» (1996). Pour que les personnes concernées puissent être aidées et encouragées à agir, il leur faut bénéficier de services compétents. Les bureaux chargés de répondre aux requêtes doivent être organisés de manière à pouvoir déterminer globalement les conditions d'existence des demandeurs de prestations et leur proposer des solutions individuelles.

C'est pourquoi il faut saluer les efforts en vue de fusionner les institutions qui, à l'heure actuelle, s'occupent chacune de leur côté de l'assistance sociale et de la recherche d'emplois. Mieux informés de la détresse des gens, ces services pourront mieux répondre à leurs besoins et collaborer efficacement avec eux.

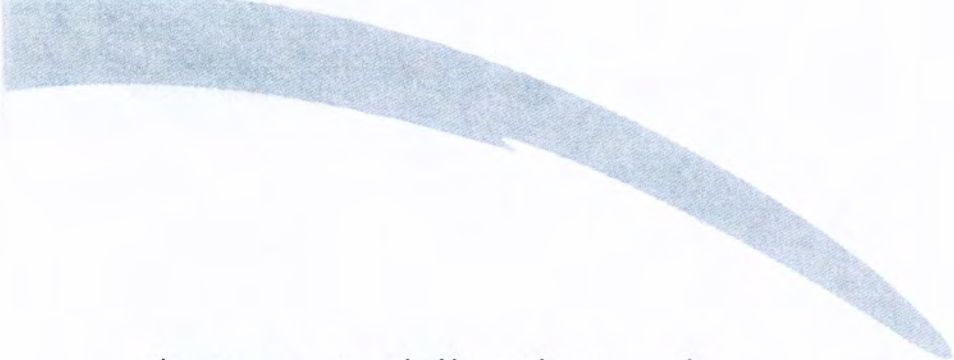
Dans le domaine du chômage structurel, enfin, il faut s'attendre à des changements au niveau de l'affectation des ressources de l'Etat. A l'avenir, il s'agira moins de distribuer des allocations que d'offrir aux



teilen als darum, Berufstätige zu qualifizieren, damit sie sich am veränderlichen Arbeitsmarkt beteiligen können. Investitionen in die Aus- und Weiterbildung sind wichtige Vorleistungen dafür, den Sozialstaat und seine Sozialwerke zu entlasten.

Nur wenn jeder für sich selber das tut, was er kann, werden genügend Mittel frei, um denen zu helfen, die sich nicht allein helfen können. Eine gestärkte Eigenverantwortung im Sozialstaat ist kein Gegensatz zur Solidarität, sondern eine Voraussetzung dafür.

Der Text entspricht dem Referat von Dr. h.c. Franz Marty an der Generalversammlung von Glaube & Wirtschaft vom 26. April 2005 in Bern.



Autres publications de Foi & Economie

- **Les valeurs chrétiennes, Hippocrate et l'éthique d'entreprise.** Christoph Weber-Berg, Prof. Otfried Höffe (août 2004)
- **Où va la Suisse?** Entretien d'Eduard Wildbolz et Urs C. Reinhardt avec le professeur Franz Jaeger. Considérations du R. P. Albert Ziegler (juin 2004)
- **Susciter la confiance.** R. P. Albert Ziegler, Helmut O. Maucher, Beat Kappeler, Fritz Blaser et Elisabeth Schirmer-Mosset (novembre 2003)
- **Quel avenir pour notre système de santé?** Moritz Arnet, Docteur Thierry Carrel et R. P. Albert Ziegler (décembre 2002)
- **Le Forum économique mondial (WEF) face aux problèmes de l'humanité.** Un projet et ses opposants. Eduard Wildbolz, Urs C. Reinhardt, Prof. Klaus Schwab, Pia Hollenstein, conseillère nationale (novembre 2002)
- **Le travail au noir en Suisse.** Interview de Daniel W. Hefti, Zurich (octobre 2002)
- **Prise de position au sujet du "Message des Eglises".** Groupe d'étude du Bureau d'information interconfessionnel Foi & Economie, Berne (août/septembre 2001)
- **Le secret bancaire.** Professeur Christoph Winzeler, Bâle et professeur Friedrich Beutter, Lucerne (août 2001)
- **L'Etat, l'économie, les Eglises et les bénévoles.** Sonja Daeniker-Pfister, Zollikon (mars 2001)
- **Retrouver la première place.** Plaidoyer pour l'amélioration des conditions de base de la place économique suisse, Urs C. Reinhardt, Berne (décembre 2000)
- **Vivre après 60 ans.** Défi social et responsabilité personnelle. R. P. Albert Ziegler, Zurich (septembre 2000)
- **Les accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne.** Urs C. Reinhardt, Berne (avril 2000)

Prix de vente: CHF 5.- par brochure

Un rabais de 10%, respectivement 20%, est accordé pour des commandes de plus de 5 exemplaires, respectivement 10 exemplaires. Le port est facturé en sus. La liste des publications peut être obtenue gratuitement.



Association Foi & Economie

But

L'Association Foi & Economie est responsable du Bureau interconfessionnel d'information du même nom. Créé en 1984, celui-ci entend analyser les questions économiques et politiques actuelles dans l'optique de l'éthique chrétienne et élaborer les modalités d'un dialogue constructif entre les milieux économiques et religieux.

Fidèle au message chrétien et dans un esprit de tolérance et d'objectivité, l'association souhaite diffuser des informations et des études économiques, éthiques et théologiques. Les publications s'adressent à un large public comprenant notamment les membres et les responsables des paroisses et des communes, les écoles, les médias et les entreprises.

Financement


- Les activités d'information sont financées par les cotisations des membres de l'Association, ainsi que par la vente des publications et par des dons. Actuellement la cotisation annuelle est de CHF 30.- pour les personnes physiques et les personnes morales à but non lucratif (par ex. paroisses), et de CHF 200.- au moins pour les autres personnes morales.

Relations bancaire et postale

UBS Lausanne, CCP 10-315-8, compte 517528.40Q-260
Foi & Economie, Fribourg CCP 17-2718-7

Secrétariat

Bureau d'information interconfessionnel
Foi & Economie
Case postale 245
1707 Fribourg
Tél.: 026 481 11 32, Fax: 026 481 24 87
glawi.fe@bluewin.ch
www.foi-économie.ch



Déclaration d'adhésion

Je souhaite soutenir vos efforts pour le développement du dialogue et des échanges d'informations entre les milieux religieux et économiques et vous informe par la présente que je deviens membre de l'Association Foi & Economie. Je recevrai dorénavant gratuitement toutes vos publications.

Nom _____

Prénom _____

évt. Profession/
Fonction _____

Rue _____

NPA / Localité _____

- membre individuel
- personne morale à but non lucratif (par ex. paroisse)
- autre personne morale

(cocher ce qui convient)

Date _____

Signature _____